

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /166

**Fourniture d'imprimés administratifs personnalisés pour les services municipaux.
Autorisation de signer et d'exécuter le marché.**

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet la fourniture d'imprimés administratifs personnalisés pour les services municipaux.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE, www.marchesonline.com, www.achatpublic.com, et le site internet de la Ville le 12 mars 2014. La date de remise des offres a été fixée au 22 avril 2014 à 11h00.

Le marché est passé à bons de commande avec minimum et maximum (article 77 du CMP). La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualité	40%
2-Prix des prestations	40%
3-Délai de livraison	20%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 13 juin 2014 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Le Député - Maire à signer et à exécuter le marché concernant la fourniture d'imprimés administratifs personnalisés pour les services municipaux avec l'entreprise suivante :

IMPRIMERIE DU SUD pour un montant minimum de 20 000 € HT et 80 000 € HT maximum par an.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^oal. 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

— Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 13 juin 2014 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale Administration générale-Finances-Personnel en date du 26 juin 2014,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter le marché concernant la fourniture d'imprimés administratifs personnalisés pour les services municipaux avec l'entreprise suivante :

IMPRIMERIE DU SUD pour un montant minimum de 20 000 € HT et 80 000€ HT maximum par an.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014

Publication : 04/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

